

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 26 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/05/2026.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, M. CHANDAT David, Mme BROC Caroline, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie, M. SALMON Benoit, Mme CHABIN Patricia, M. ASMANE Alain, Mme DESSAUNY Clémence

Excusé(s) séance : Excusée ayant donné procuration : Mme VARD Laurence à Mme MENARD Francine

Absent(s) : M. MOULINNEUF Michel

A été nommé secrétaire : M. FOURMENTRAUX Yves

2026_46 – Subventions aux associations

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1614-4 et L 2541-12,

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016,

Vu l'approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2026 par délibération en date du 15 avril 2026,

Vu les demandes de subventions présentées par les diverses associations,

Sur proposition de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : DÉCIDE d'attribuer aux associations suivantes les subventions conformément au tableau ci-dessous :

Subventions aux associations	2026
ACPG-CATM-TOE SANCERGUES (anciens combattants)	120,00 €
ASSOCIATION SAINTE BARBE - SANCERGUES	500,00 €
ENTRAIDE AMITIE	250,00 €
SOCIETE DE CHASSE ARGENVIERES	130,00 €
Université rurale Sancergues	180,00 €
Les 3A	300,00 €
ENERGYM	100,00 €
ADMR	100,00 €
JUDO CLUB SANCERGUOIS	125,00 €
RURALES FOLIES	300,00 €
FOOTBALL CLUB LA CHARITE	100,00 €
ASSOCIATION GYMNASTIQUE DE SANCERGUES	25,00 €
total	2 230,00 €

Article 2 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026, chapitre 65 imputation 65748,

Article 3 : AUTORISE Madame la Maire à procéder au versement de ces subventions,

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet et au Service de Gestion Comptable.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29 Mai 2026
La Maire
Francine MENARD



Le Secrétaire de séance
M. FOURMENTRAUX Yves



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 02/06/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 02/06/2026